

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Nom officiel : **Ville de Paris**
Adresse postale: –7 avenue de la porte d'Ivry – PARIS
Code NUTS: FR101
Code postal : 75013
Pays : France
Point(s) de contact : Direction des Finances et des Achats – Service des concessions – bureau 6.E.185, 75013, Paris 13, France
Téléphone : (+33) 1 42 76 23 86
Courriel : dfa-sc-mui@paris.fr,
Code NUTS : FR101

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.paris.fr>
Adresse du profil acheteur : <https://marches.maximilien.fr>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marches.maximilien.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concession de services relative à la conception, fabrication, pose, entretien, maintenance et exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité

Numéro de référence : 2018V12D5DSP-06176

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 34928400
Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché :

Services

II.1.4) Description succincte : Les mobiliers urbains d'information à caractère général ou local seront implantés sur les dépendances du domaine public viaire, répartis sur le territoire parisien en concertation avec la Ville. Ils devront être à double face. Ils pourront supporter de l'affichage et de la publicité non lumineuse ou éclairée par projection ou transparence. La

surface totale de la publicité apposée sur ces mobiliers ne pourra excéder la surface totale réservée à l'information non publicitaire. Conformément aux articles P3.8.1 et P3.8.2 du règlement local de la publicité, des enseignes et préenseignes en vigueur à Paris, le nombre maximum de mobiliers d'une surface inférieure ou égale à 2m² est de 1 630.

II.1.5) Valeur totale estimée :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 34928400

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR101

Lieu principal d'exécution : Paris

II.2.4) Description des prestations : Dans le cadre d'une concession de services, le concessionnaire sera chargé de la conception, fabrication, pose, entretien, maintenance et exploitation de 1 630 mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité. La Ville de Paris ne participera pas au financement du service. Le concessionnaire assurera seul la fourniture, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, et assumera le risque d'exploitation. Au terme de la concession, les mobiliers et leurs aménagements deviennent la propriété de la Ville, ainsi que les droits de propriété intellectuelle y afférents, sans versement d'une quelconque indemnité. La Ville se réserve le droit de ne pas reprendre certains mobiliers, dans la limite de 50% du nombre total de mobiliers à mettre en place au titre de la concession.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 205 000 000 euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 60

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires : Le contrat entre en vigueur à sa date de notification. La durée du contrat est de 60 mois à partir de la date d'implantation du premier mobilier.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE,

ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Chaque candidat/membre du groupement fournit :
1) Lettre de candidature (habilitation du mandataire) : nom, coordonnées, adresse courriel du candidat/membre du groupement
2) Déclaration (DC2) ou pièce indiquant :
– nom, forme juridique, raison sociale, coordonnées – personnes ayant qualité pour engager le candidat – Numéro d'identification SIRET
3) Déclaration sur l'honneur attestant :
– ne faire l'objet d'aucune exclusion de la procédure (art.39 et 42 de l'ordonnance no2016-65 du 29.01.2016)
– de l'exactitude des informations et pièces fournies

4) Documents justifiant l'absence d'exclusion (art.39 et 42 précités) dont : certificats et attestations de régularité fiscale et sociale (à la date d'examen des candidatures), certificat de l'Agefiph attestant de la régularité sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (art.L.5212-2 à L.5212-5 code du travail), extrait du registre pertinent de moins de 3 mois (K, Kbis, D1), copie des jugements pour les candidats en redressement judiciaire.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les candidats seront sélectionnés au vu de leurs garanties professionnelles et financières. Seules seront ouvertes les offres des candidats disposant de la capacité économique et financière pour exécuter le contrat de concession.

Pour l'appréciation de la capacité économique et financière, chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra fournir:

1. le montant et la composition de son capital,
2. les comptes annuels certifiés des 3 derniers exercices clos accompagnés de leurs annexes, sous format liasse fiscale et sous format Excel, ou documents équivalents pour les candidats non établis en France ou non soumis à l'obligation de produire des comptes sociaux.

Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'attester de leurs capacités économiques et financières, notamment les comptes consolidés des trois derniers exercices si le candidat en établit.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les candidats seront sélectionnés au vu de leurs garanties

professionnelles et financières. Seules seront ouvertes les offres des candidats disposant de la capacité technique et professionnelle pour exécuter le contrat de concession.

Pour l'appréciation de la capacité professionnelle et financière, chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, fournira les éléments suivants :

1. Note décrivant ses moyens humains et techniques
2. Toute référence ou qualification attestant de sa capacité technique et professionnelle à exécuter le contrat de concession de services.

Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'apprécier leurs capacités professionnelles et techniques.

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

Pour l'exploitation du service, le concessionnaire sera autorisé par le contrat à occuper les dépendances du domaine public viaire de la Ville de Paris et devra, en contrepartie, verser une redevance qui tiendra compte des avantages de toute nature procurés du fait de l'occupation et l'utilisation de ce domaine (exonération de la taxe locale de publicité extérieure par délibération du Conseil en Paris 2018DU127 des 2,3 et 4 mai 2018). Le mécanisme de redevance sera constitué d'une redevance variable assise sur les produits d'exploitation, assortie d'un minimum garanti annuel, à fixer par le candidat. Quel que soit le total des produits générés par la concession, la redevance versée chaque année ne pourra être inférieure à la redevance minimale garantie (RMG). Le concessionnaire devra fournir des garanties assurant la bonne exécution du contrat.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

V.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

8 octobre 2018 - 16:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concession de services conclue en application des articles L.1410-1 à L.1410-3 du CGCT. La présente consultation fait suite à la déclaration ainsi suite de la consultation n°2017v34d9dspr3923 (avis JOUE n°2017/5 211-439305) pour motif d'intérêt général. Procédure ouverte : Les candidats devront déposer simultanément leur candidature et leur offre avant la date et l'heure limite prévues au IV.2.2. La candidature et l'offre devront être remises dans deux sous-enveloppes distinctes. Le pli devra être cacheté et indiquer : « consultation pour une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information » et « ne pas ouvrir ».

Transmission des plis par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou remis contre récépissé à l'adresse spécifiée au I.1 du présent avis, les jours ouvrés de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h. Les dossiers arrivés en retard ne seront pas examinés.

1) Dossiers de candidature : les plis devront comporter toutes les informations et pièces visées aux points III.1.1) ; III.1.2) et III.1.3). Les candidats pourront se présenter soit seuls, soit en groupement d'entreprises. En cas de groupement, chaque membre doit fournir l'ensemble des informations et pièces demandées (sauf la lettre de candidature valant le cas échéant habilitation du mandataire). Pour les documents demandés au III.1.1)-4, le candidat établi hors de France fournit les certificats ou documents équivalents délivrés par l'autorité administrative ou judiciaire compétente de son pays d'origine ou d'établissement attestant de l'absence de cas d'exclusion.

Le cas échéant, les candidats joignent une traduction en français des documents remis dans une autre langue. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités pour la présentation de sa candidature, il doit les mentionner dans sa lettre de candidature et produire, pour chacun d'eux, les mêmes documents que ceux exigés de lui pour justifier de ses capacités, ainsi qu'un engagement écrit de chacun d'eux qu'il disposera de leurs capacités pour l'exécution du contrat. Les candidats qui produisent une candidature incomplète ou contenant de faux renseignements ou documents ne seront pas admis à participer à la suite de la procédure. Seront déclarées irrecevables et éliminées les candidatures présentées par un candidat qui ne peut participer à

la procédure (articles 39 et 42 de l'ordonnance du 29 janvier 2016) ou qui ne possède pas les capacités ou aptitudes exigées aux points III.1.2 et III.1.3.

2) Offres : le dossier de consultation est consultable et peut être téléchargé sur le site du profil acheteur : <https://marches.maximilien.fr>. Il indique les conditions d'établissement des offres. Au vu de l'avis de la commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT, l'autorité concédante organisera une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires ayant remis une offre. Au terme des négociations, le choix du concessionnaire sera effectué en application des critères définis dans le dossier de consultation et soumis au vote du Conseil de Paris. Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition. Le montant estimé indiqué au II.2.6) de la concession est exprimé en euros HT constants, valeur 2018 et correspond au chiffre d'affaires hors taxes estimé total du concessionnaire sur la durée du contrat, au titre de l'exécution de la concession. Ce chiffre d'affaires estimatif inclut ainsi l'ensemble des produits, sur une durée de 5 ans, liés à l'exploitation publicitaire des mobiliers urbains d'information.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75181, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00, Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, ax : (+33) 1 44 59 46 46

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Avant la conclusion du contrat, la présente consultation, peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative. A compter de sa signature, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions définies par le Conseil d'État dans sa décision n°358994 Département de Tarn-et-Garonne du 4 avril 2014.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75181, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00, Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : (+33) 1 44 59 46 46

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS AU BOAMP/ JOUE
23 juillet 2018